

Compte rendu SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL du 7 MARS 2014

Présents : Alain VERGER, Philippe BACHELARD, Gérard DURET, Brigitte TORRE, François BOURGAULT, Corinne BERTHON, Yann MOTCH, Philippe BAUMANN.

Absents Excusés : Christophe DANIEL, Olivier ROYER (procuration à Yann MOTCH).
Karine POCAS

Secrétaire de Séance : Corinne BERTHON.

Après lecture du compte rendu du 4 février 2014, le Conseil Municipal approuve celui-ci, à l'unanimité et n'appelle aucune remarque particulière de la part des Conseillers Municipaux.

BAUX DE CHASSE – Délibération n° 20

Le Maire chargé d'effectuer les démarches auprès de la Société de Chasse aux Bois de CHAIGNAY, utilisateur du bail actuel. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de louer de gré à gré, à la Société de CHASSE aux Bois de CHAIGNAY, le lot n° 2 de la forêt communale de VILLECOMTE, pour un loyer annuel de 7 500.00 €. Ce bail est consenti pour une période de 9 ans, prenant effet du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2022.

CONTRAT CHAUFFAGE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le contrat de chauffage avec l'Entreprise BOMBARDIER, d'une durée de 3 ans, a pris fin le 1^{er} avril 2012. Des devis seront demandés à 3 entreprises afin d'établir un nouveau contrat.

SICECO

Proposition de groupement de commande de gaz. Le SICECO propose de regrouper des commandes d'énergie gaz pour pouvoir bénéficier de tarifs intéressants. La Commune n'ayant pas de réseau de gaz, décline l'offre.

CONVENTIONS MATERIEL : COMMUNES DIENAY – VILLECOMTE – Délibération n° 21

Suite à un entretien avec Madame le Maire de DIENAY, cette dernière informe que leur commune achètera un tracteur multi-service et de ce fait n'utilisera plus la tondeuse en commun. Elle nous indique aussi qu'ils ne garderont ni la voiture, ni la remorque. Actuellement, le plateau de tonte de la machine est hors service (usure normale). Le coût de la pièce est de 1 250 € HT. Madame le Maire me signale qu'ils ne participeront pas à une réparation éventuelle. Le Maire de Villecomte propose le rachat en état de la machine pour une somme d'environ 200.00 € et se chargera de faire changer le plateau hors service. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de quitter le groupement matériel. Le Conseil demande à ce que le matériel soit évalué à la vue des parties et que le partage se fasse à valeur égale. Chacun de chargera d'investir en fonction du matériel reçu.

Les horaires cantonnier seront effectués : 20 h à DIENAY et 20 h à VILLECOMTE, comme à ce jour mais la prise de service se fera dans chaque commune.

AFR VILLECOMTE – Délibération n° 22

Suite à la dissolution de l'Association Foncière de Villecomte et à la demande du Trésor Public d'Is-sur-Tille, une délibération est à prendre par la Commune afin de reprendre l'actif et le passif au sein de la Commune. Le Percepteur se charge de rédiger les écritures budgétaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reprendre l'actif et le passif de l'AFR.

SUBVENTION VOIRIE – Complément de Délibération – Délibération n° 23

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que les dépenses de voirie sont inscrites en dépenses d'investissement et que les travaux ne débiteront pas avant l'octroi de la subvention.

CONTRAT AGENT D'ENTRETIEN

Le Maire précise que le contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien arrive à échéance le 17 avril. Le Maire et le Conseil Municipal, en raison de la baisse des locations de la salle des fêtes décident de mettre fin au contrat actuel de 5 heures. Ce nombre d'heures s'avère trop élevé pour les besoins réalisés. Le nouveau Conseil décidera de recruter et de modifier les heures si besoin.

SITIV :

Le délégué nous fait un compte rendu du dernier conseil du syndicat, nous informe d'une augmentation de la taxe envers les communes alors qu'il avait été dit qu'il n'y aurait pas d'augmentation. Le conseil dit, à l'unanimité ne pas accepter cette augmentation, que les dépenses doivent être ajustée aux moyens.

QUESTIONS DIVERSES

- . Yann MOTCH fait le point sur la formation avec e.bourgogne pour la mise à jour du site Internet de la Commune.
- . Il est procédé à la mise en place du tableau de garde des tours aux élections municipales des 23 et 30 mars.

La séance est levée à 21 h 50